

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2018-52

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment son article L. 614-2 ;

Vu le projet d'arrêté relatif à la liste des compétences éligibles pour des actions de formation ou de développement professionnel continus prévus à l'article R. 512-13-1 du code des assurances ;

En ayant délibéré lors de sa séance du 13 septembre 2018,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé.

Fait le 13 septembre 2018.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Lionel CORRE